

COLLOQUE INTERNATIONAL

Quelles réformes de droit économique pour le développement en Afrique?

Bruxelles – 12/13 novembre 2009



INEADEC

INSTITUT EURO-AFRICAIN
DE DROIT ÉCONOMIQUE

L'INEADEC depuis sa création entend mettre à la disposition des États africains des outils de réflexion permettant de construire et d'améliorer le développement du droit économique.

À cet égard, il est apparu essentiel de considérer que le développement de l'économie ne pouvait se faire que, d'une part, dans le respect de la dignité des hommes et des femmes qui en sont les destinataires finaux et, d'autre part, dans le respect et la promotion de l'environnement.

Une telle affirmation requiert que des outils juridiques spécifiques soient identifiés.

Pour la réunion de Bruxelles, **l'INEADEC** a dès lors choisi la méthode des ateliers exploratoires où se répondent mutuellement des juristes et des économistes tant européens qu'africains afin d'illustrer, de contredire et de construire les différentes thématiques qui ont été retenues. Celles-ci n'ont pas pour ambition d'être exhaustives. Elles sont un laboratoire de réflexions qui conduiront à la tenue d'un autre colloque, en Afrique, au printemps 2010, ayant pour objectif de dégager quelques réformes concrètes.

Le colloque de Bruxelles essaiera d'abord de voir si, sur le plan juridique, la thématique de l'accompagnement social et environnemental trouve des traductions spécifiques.

Des normes à caractère international, national et régional doivent être identifiées. Il faut y déceler des principes généraux susceptibles de guider l'économie.

La réflexion n'est pas que théorique, comme nous le verrons.

À cela s'ajoutent alors les outils auxquels il faut avoir régulièrement recours.

Trois premiers outils ont été identifiés :

- les aides d'état,
- la fiscalité,
- le droit des marchés publics.

Dans chacun des cas, les ateliers essaieront de voir comment progressivement émerge dans cette thématique la question de l'accompagnement social et environnemental.

Enfin, fort de ces enseignements, le colloque se terminera par un atelier prospectif. Que faire en effet des enseignements dégagés ?

Des propositions concrètes d'action doivent-elles être adressées aux responsables africains et européens ?

JEUDI 12 NOVEMBRE

09h00

Accueil des participants

09h30

Présentation de l'INEADEC et du colloque

PAR: **Eric BALATE** (Belgique), Professeur et avocat
Grégoire BAKANDEJA wa MPUNGU (R.D.C.), Professeur et avocat,
Responsables scientifiques du colloque

10h00

RAPPORT GÉNÉRAL INTRODUCTIF: **Gérard FARJAT** (France), Professeur, et
Mohamed SALAH (Mauritanie), Professeur et avocat

10h40

ATELIER I: L'expression juridique du principe d'accompagnement social et environnemental de l'économie

Ainsi qu'indiqué, cet atelier est destiné à identifier en droit européen, en droit international, en droit africain et dans certains régimes nationaux, quelles sont les règles et la manière dont elles sont formulées qui consacrent le principe de l'accompagnement social et environnemental de l'économie: traités bilatéraux, multilatéraux, normes fondamentales, constitution, lois fondamentales organisatrices de l'économie.
Comment à n'importe quel niveau peut-on identifier ces questions?

PRÉSIDENT: **Eric BALATE**

RAPPORTEURS: **Séverine MENETREY** (France), Maître de Conférences
Félix ACKA SOHOUILY (Côte d'Ivoire), Professeur

11h20

Pause café

11h40

Débats

12h45

Déjeuner

14h00

ATELIER II: La fiscalité

La fiscalité indirecte peut conduire à sanctionner dans certains cas des comportements irrespectueux du développement social ou environnemental. Incitative, elle est évidemment une manière éclairée dans le chef des États pour assumer les buts bien déterminés que sont ceux précisément du respect de certaines clauses sociales ou de clauses environnementales.

PRÉSIDENT: **Abdoullah CISSE** (Sénégal), Recteur d'Université

RAPPORTEURS: **Jacques AUTENNE** (Belgique), Professeur et avocat
Alexis Coffi AQUEREBURU (Togo), Bâtonnier de l'Ordre des avocats du Togo

14h40

Débats

15h30

Pause café

15h45

ATELIER III: Les aides d'État

Les aides d'État restent une manière concrète de pallier les insuffisances de l'économie de marché.

Bien plus qu'ailleurs encore en Afrique, le concours de l'État au développement d'un secteur économique déterminé est évidemment souvent un moyen essentiel de développement. Il faut donc qu'elles soient subordonnées également à des critères rigoureux dans lesquels s'intègrent précisément le social et l'environnemental.

PRÉSIDENT: **Paolo DE CATERINI** (Italie), Professeur et avocat

RAPPORTEURS: **Nicolas THIRION** (Belgique), Professeur

Paul Nicolas GOMES OLAMBA (Congo Brazzaville), Doyen de Faculté

16h25

Débats

18h00

Réception

20h30

Dîner

VENDREDI 13 NOVEMBRE

09h15

ATELIER IV: Les marchés publics

Dès lors que pour ces grands projets, l'Etat doit sélectionner des entreprises privées, il peut notamment subordonner leur sélection, au respect de clauses sociales et environnementales.

La technique s'est développée de manière constante en Europe mais reste encore peu connue en Afrique.

PRÉSIDENT: **Laurence Boy** (France), Professeur

RAPPORTEURS: **Grégoire BAKANDEJA wa MPUNGU**

Maria Manuel MARQUES (Portugal), Professeur

09h55

Débats

10h45

Pause café

11h00

ATELIER DE SYNTHÈSE

Enfin, le cinquième atelier sera prospectif.

PÉSIDÉ PAR: **Bernard REMICHE**, Professeur et avocat

Mor BAKHOUM (Sénégal), Chercheur au Max Planck Institut de Munich

Koléka BOUTORO TAKPA, Secrétaire Permanent de l'OHADA

Reiner GEIGER (Allemagne), Expert OCDE

Bernard BECQ, Banque Mondiale (pressenti)

Ahmed MAHIOU (Algérie), Professeur

Un représentant de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest

12h30

CONCLUSIONS

PAR **Alpha Oumar KONARE**, ancien Président de la République du Mali (pressenti) et

Michel ROCARD, ancien Premier Ministre (France)

13h15

Déjeuner avec la presse

16h00

Visite du Musée Magritte ou de l'exposition «C'est notre terre».

L'INEADEC a été créé à l'initiative de l'AIDE (Association Internationale de Droit Économique). La personnalité juridique a été accordée par Arrêté Royal du 20 décembre 2007.

L'Institut Euro Africain de Droit Économique est une association internationale sans but lucratif ayant pour objectif de favoriser le développement du droit économique au sens le plus large du terme tant dans les pays d'Afrique que dans les relations que ceux-ci ont avec l'Europe, les pays d'Europe et avec les organisations internationales.

Via l'enseignement, la formation, le développement de l'expertise et l'offre de conseil, l'INEADEC organisera des activités afin d'atteindre directement ou indirectement son but et ainsi notamment, organiser sous quelque forme que ce soit :

- la promotion de la formation et de la recherche en droit économique dans les différents États d'Afrique;
- l'appui aux Gouvernements des États africains dans la conduite, la mise en œuvre et l'évaluation des réformes et des négociations d'accords de coopération;
- l'appui au développement de structures d'appui aux Gouvernements ainsi qu'aux entités privées et ce notamment afin de les soutenir dans le cadre des négociations régionales ou internationales;
- le renforcement des capacités des juridictions des États et organisations régionales africains dans le traitement du contentieux économique,
- le renforcement des capacités des autorités de régulation dans l'exercice de leur mission;
- la collaboration entre ses membres;
- des colloques sur différentes thématiques ayant un lien avec le droit économique et pouvant produire des solutions concrètes aux pays africains;
- la réalisation et la publication d'études;
- l'édition de revues et d'ouvrages.

La structure de l'INEADEC est organisée en un siège central (Belgique) et des bureaux de représentations régionaux tant en Afrique qu'en Europe.

COMPOSITION DU BUREAU :

PRÉSIDENT : Michel ROCARD

VICE-PRÉSIDENTS : Bernard REMICHE, Abdoullah CISSE, Grégoire BAKANDEJA

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : Alex KABINDA NGOY

Eric BALATE, Laurence BOY, Paolo DE CATERINI, Josef DREXL, François KOMOIN, Maria-Manuel MARQUES, Mohamed SALAH

SIÈGE CENTRAL :

place Montesquieu 2, bte 11 à 1348 Louvain-la-Neuve
www.ineadec.org, info@ineadec

Renseignements pratiques

LIEU : Fondation Universitaire, rue d'Egmont 11, 1000 Bruxelles
(parking conseillé : les 2 portes, bd de Waterloo, 1000 Bruxelles)

CONDITIONS :

125 €, donnant droit à la participation au colloque,
repas du jeudi midi, réception du jeudi soir, farde de documents
et pauses cafés.

Tarif réduit à 50 € pour doctorants et stagiaires.
Donne droit à la participation, la farde de documents
et les pauses cafés.

Dîner du jeudi soir : supplément de 65 €.

À verser sur le compte ING de l'INEADEC n° 363-0324496-71,
IBAN : BE49 3630 3244 9671, BIC : BBRUBEBB
(voir formulaire d'inscription).

Le secrétariat du colloque est assuré par :

Catherine Efir, Place Montesquieu 2, bte 11 – 1348 Louvain-la-Neuve
Tel. : +32 10 47 22 12
catherine.efira@ineadec.org
et

Vivien Bednarski, Place Montesquieu 2, bte 11 – 1348 Louvain-la-Neuve
Tel. : +32 10 47 20 46
Vivien.bednarski@uclouvain.be

INEADEC

INSTITUT EURO-AFRICAÏN DE DROIT ÉCONOMIQUE

Siège administratif : Place Montesquieu 2, bte 11 – B-1348 Louvain-la-Neuve, Belgique
Tél. : +32-(0)10-47 22 12 / +32-(0)10-47 20 46 – Fax : +32-(0)10-47 47 57
Courriel : info@ineadec.org – Site web : www.ineadec.org